



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7471^e séance

Jeudi 25 juin 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ibrahim	(Malaisie)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Aguirre Vacchieri
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Ilichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Jakubonė
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Mangaral
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Trente-sixième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2015/320)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Trente-sixième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2015/320)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/471, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Angola, le Chili, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Jordanie, la Lituanie, la Malaisie, le Nigéria, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Tchad et la République bolivarienne du Venezuela.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/320, qui contient le trente-sixième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2226 (2015).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bouah-Kamon (Côte d'Ivoire) : Avant tout propos, ma délégation voudrait remercier le Conseil de sécurité pour l'attention qu'il porte à la Côte d'Ivoire depuis plus d'une décennie, suite à la crise politique

et militaire survenue dans le pays. Ma reconnaissance va également au Secrétaire général de l'ONU et, à travers lui, à sa Représentante spéciale, M^{me} Aïchatou Mindaoudou, ainsi qu'au personnel de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et aux forces françaises en Côte d'Ivoire.

Ma délégation prend note avec satisfaction de la présente délibération qui renouvelle le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire avec le maintien de l'effectif actuel de son personnel en tenue. La décision du Conseil de proroger ce mandat jusqu'au 30 juin 2016, rencontre pleinement l'attente des autorités ivoiriennes, qui entendent bénéficier encore de l'appui inestimable de l'ONUCI au regard des grands défis qui restent à relever.

En dépit des progrès réalisés et relevés à juste titre par la résolution 2226 (2015) qui vient d'être adoptée, le Gouvernement ivoirien est conscient qu'il importe de poursuivre sans relâche ses efforts. Mon pays reste en particulier attentif aux questions de droit de l'homme et n'entend ménager aucun effort dans la recherche constante de solutions spécifiques et globales liées à cette problématique. Le dialogue politique avec l'opposition se poursuit au sein du cadre permanent de dialogue, en vue de parvenir à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale ainsi qu'à l'organisation d'élections apaisées, ouvertes, inclusives et transparentes. Les réformes engagées dans le secteur de la sécurité qui connaissent un succès sans précédent seront maintenues. Le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, dont le volet « réinsertion » sera poursuivi pour absorber les ex-combattants qui n'ont pas encore été pris en compte, connaîtra son achèvement le 30 juin.

L'année 2015 sera marquée en Côte d'Ivoire par l'organisation de l'élection présidentielle, qui constituera une étape cruciale dans l'affermissement de la paix et dans la consolidation de nos institutions. Il reste entendu que la réussite de l'organisation de cette élection est de la responsabilité première du Gouvernement ivoirien, comme le souligne si bien la résolution qui vient d'être adoptée. Toutefois, l'accompagnement de l'ONU et de la communauté internationale s'avère utile à cette échéance cruciale de la vie politique en Côte d'Ivoire. Dans cette perspective, ma délégation se félicite de la décision du Conseil de sécurité de permettre à l'ONUCI d'apporter un appui logistique à la Côte d'Ivoire, à l'occasion de cette élection prévue en octobre. Cet appui permettra notamment de faciliter l'accès aux zones les plus difficiles.

La sécurisation des prochaines élections vient poser à nouveau le problème de la dotation de la police nationale et des Forces républicaines de Côte d'Ivoire en matériel suffisant et adéquat de maintien de l'ordre et de sécurisation des frontières. À cet égard, ma délégation voudrait réitérer la requête du Gouvernement ivoirien portant sur la levée intégrale de l'embargo sur les armes à destination de la Côte d'Ivoire, pour permettre aux forces de défense et de sécurité d'assurer convenablement leur mission régaliennne ainsi que la protection et la sécurisation des élections à venir.

Ma délégation prend également note du souhait du Conseil de sécurité de voir l'ONUCI, la Mission des Nations Unies au Libéria et les équipes de pays

dans la région coopérer étroitement en vue d'une surveillance accrue de l'embargo et de la lutte contre la prolifération et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

En terminant, ma délégation voudrait renouveler au Conseil de sécurité sa gratitude et l'engagement du Gouvernement ivoirien à faire de la coopération avec l'ONUCI un exemple parfait de réussite, à citer à travers le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Côte d'Ivoire de sa déclaration.

La séance est levée à 10 h 20.